

N° VP	DC 196
Libellé	Tarif TTC du contrôle périodique des installations existantes
Unité	€ TTC
Type	Donnée de contexte
Utilisé pour le calcul de l'indicateur :	Aucun
Utilisé pour la consolidation de l'indicateur :	Aucun
Commentaires et précisions	<p>Il s'agit du montant de la redevance forfaitaire la plus couramment appliquée pour la prestation de contrôle de bon fonctionnement et d'entretien de l'installation ANC.</p> <p>Il est généralement payé en une seule fois par le propriétaire de l'installation contrôlée, à l'issue du contrôle.</p> <p>Il correspond au forfait en vigueur au 1er janvier de l'année de présentation du rapport prix/qualité du service (c'est-à-dire au 1er janvier de l'année N+1).</p> <p>Il peut éventuellement faire l'objet d'un paiement échelonné à l'issue du service rendu : dans ces conditions le forfait est égal à la somme de toutes les échéances.</p>
Version	3/171130
Date	30/11/2017